



Conditions générales d'utilisation du service dédié aux dons

Au bénéfice du fonds de dotation DEMAIN

& Politique de Confidentialité

I. Conditions générales d'utilisation

Préambule

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après les « CGU ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles DEMAIN, fonds de dotation créé le 16 mars 2018 à Paris, immatriculé sous le SIREN 884 032 061, dont le siège social est situé 8, rue d'Athènes – 75009 Paris (ci-après le « Bénéficiaire ») met à disposition de ses donateurs (ci-après le(s) « Donateur(s) ») un service de don (ci-après « Service ») permettant aux Donateurs d'effectuer un don (ci-après « Don ») postérieurement à un achat effectué en ligne sur les sites internet www.sezane.com et www.octobre-editions.com ou en boutique Sézane et Octobre Editions, dans les conditions plus amplement détaillées ci-après.

L'objet social de DEMAIN est de mener toutes actions concrètes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, culturel, social, de protection, d'insertion et de réinsertion en faveur des hommes, femmes et enfants victimes d'inégalités ou en situation de précarité et/ou d'exclusion et, plus généralement, de toute personne en difficulté dont les perspectives sont injustement limitées. Ces actions favorisant la dignité des personnes soutenues, seront exercées à partir de la France, en France ou à l'étranger et dans ce dernier cas, avec une attention particulière à la diffusion des valeurs, de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, dans les limites prévues par les dispositions légales applicables (ci-après les « Missions »).

Pour en savoir plus sur DEMAIN et ses actions, le Donateur peut se rendre sur son site internet: <https://www.demain-demain.com/>.

Le Donateur doit prendre connaissance des CGU préalablement à tout Don. Le Donateur atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes. L'utilisation du Service emporte l'acceptation pleine et entière sans réserve des présentes CGU par le Donateur.

Définitions

Chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura dans les présentes CGU, la signification suivante :

<u>Action(s)</u>	désigne(nt) l'ensemble des initiatives et actions prises par le Bénéficiaire pour réaliser lui-même les Missions. Le Bénéficiaire peut également soutenir et financer tout organisme d'intérêt général dont la gestion est désintéressée et dont les activités non lucratives entrent dans ses Missions.
<u>Application(s)</u> <u>Mobile(s)</u>	désigne(nt) les applications Sézane et Octobre Editions, éditées par la Société Benda Bili, société par actions simplifiée à mission au capital de 27 386, 00 €, dont le siège social est sis 115 rue du Bac – 75007 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 534 652 854, dont le numéro de TVA intra-communautaire FR39-534652854 ; étant précisé que seuls les pays en devise euros de ces Applications Mobiles proposeront le Service.
<u>Bénéficiaire</u>	désigne le fonds de dotation DEMAIN, enregistré sous le numéro SIREN 884 032 061, dont le siège social est situé 8, rue d'Athènes – 75009 Paris
<u>Boutique(s)</u>	désigne(nt) les boutiques Sézane et Octobre Editions implantées sur le territoire français.
<u>CGU</u>	désigne le présent document qui régit les relations entre le Donateur et le Bénéficiaire.
<u>Donateur(s)</u>	désigne(nt) toute personne physique ayant effectuée un Don au profit du Bénéficiaire en utilisant le Service.
<u>Don (s)</u>	désigne(nt) tout versement de somme d'argent en euros effectué par un Donateur au profit du Bénéficiaire en utilisant le Service, dont le montant est librement déterminé par le Donateur, réalisé sans contrepartie, de manière désintéressée et irrévocable.
<u>Missions</u>	désigne toutes actions concrètes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, culturel, social, de protection, d'insertion et de réinsertion en faveur des hommes, femmes et enfants victimes d'inégalités ou en situation de précarité et/ou d'exclusion et, plus généralement, de toute personne en difficulté dont les perspectives sont injustement limitées, qui pourraient être menées par le Bénéficiaires.
<u>Plateforme de Paiement Adyen Giving</u>	désigne la plateforme sécurisée du prestataire de paiement Adyen, par laquelle le Bénéficiaire peut effectuer un Don. Adyen B.V. est une société immatriculée à Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 34259528, dont le siège social est situé Simon Carmiggeltstraat 6-50, 1011 DJ à Amsterdam, Pays-Bas. Pour toute information, le Donateur peut consulter le site internet suivant : https://www.adyen.com .
<u>Service</u>	désigne le Service de Don mis en place par le Bénéficiaire à destination des Donateurs et faisant l'objet des présentes CGU. Ce Service est mis à disposition des Donateurs dans les Boutiques, sur les Sites Internet, sur les Applications mobiles.

Site(s) Internet(s) désigne(nt) les sites de commerce électronique www.sezane.com et www.octobre-editions.com, édités par la Société Benda Bili, société par actions simplifiée à mission au capital de 27 386, 00 €, dont le siège social est sis 115 rue du Bac – 75007 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 534 652 854, dont le numéro de TVA intra-communautaire FR39-534652854, étant précisé que seuls les pays en devise euros de ces Sites Internet proposeront le Service.

Article 1 – Objet

Le Bénéficiaire propose aux Donateurs de réaliser un Don, soumis aux présentes CGU, du montant de leur choix via le Service au moment de leur achat dans les Boutiques, sur les Sites Internet ou sur les Applications Mobiles.

Tout Don est distinct de l'achat effectué préalablement en Boutique, sur les Sites Internet ou sur les Applications Mobiles soumis aux conditions générales de vente (CGV) éditées par la société Benda Bili. Le Donateur reconnaît qu'il s'agit de deux (2) transactions différentes.

Article 2 – Description et modalités d'utilisation du Service

2.1. Don effectué en Boutique

Au moment de l'encaissement d'un achat réalisé en Boutiques, le terminal de paiement proposera au client de réaliser un Don au profit du Bénéficiaire. Le client pourra refuser ou accepter et dans ce dernier cas, il deviendra Donateur au sens des présentes.

Le Donateur pourra choisir de réaliser un Don au profit du Bénéficiaire du montant de son choix ou d'un montant prédéfini, selon l'option sélectionnée par le Bénéficiaire. Dans tous les cas, le montant de chaque Don ne pourra pas être supérieur à cent cinquante euros (150 €).

2.2. Don effectué sur les Applications Mobiles et sur les Sites Internet

A la suite d'un achat réalisé sur les Sites Internet et les Applications Mobiles, il sera proposé au client de réaliser un Don au profit du Bénéficiaire du montant de son choix ou d'un montant prédéfini, selon l'option sélectionnée par le Bénéficiaire, étant précisé que seuls les pays en devise euros de ces Sites Internet et de ces Applications Mobiles proposeront le Service. Dans tous les cas, le montant de chaque Don ne pourra pas être supérieur à cent cinquante euros (150€).

Le client pourra refuser ou accepter et dans ce dernier cas, il deviendra Donateur au sens des présentes.

2.3. Le Don sera effectué via la Plateforme de Paiement Adyen Giving. Le Bénéficiaire n'a pas accès aux données de paiement de ses Donateurs qui sont directement transmises à Adyen Giving.

Lors de chaque transaction, Adyen Giving et les banques de l'émetteur du paiement procèdent à une analyse de transaction, afin de limiter les risques de comportements frauduleux. A l'issue de cette analyse, certains Dons pourront être bloqués. A ce titre, le Bénéficiaire ne saurait être tenu responsable de tout refus de Don bloqué pour suspicion de fraude.

Le Donateur reconnaît expressément que la communication de son numéro de carte bancaire, lors du Don vaut autorisation de débit de son compte à concurrence du montant du Don. Le cas échéant, une notification d'annulation de Don pour défaut de paiement est envoyée au Client par le Bénéficiaire sur l'adresse email communiquée par le Donateur, lors de son inscription sur les Applications Mobiles et les Sites Internet.

Les données enregistrées par Adyen Giving constituent la preuve de toute transaction financière intervenue entre le Donateur et le Bénéficiaire.

2.4. Tout Don est nécessairement effectué en devise euros et s'entend toutes taxes comprises (TTC). Les Dons réalisés par des Donateurs domiciliés en France au sens de l'article 4B du Code Général des Impôts peuvent donner lieu à une réduction d'impôt dans les conditions légales applicables au moment du Don, sous réserve de l'obtention d'un reçu fiscal conforme à la réglementation fiscale dans les conditions exposées à l'article 4 des présentes.

Au jour de l'édition des présentes CGU, l'article 200 du Code Général des Impôts prévoit que les Dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant versé dans la limite de 20% du revenu imposable.

Le Donateur est invité à se renseigner auprès de l'administration fiscale pour connaître ses droits, le champ d'application et les modalités d'éventuels avantages fiscaux. Le Bénéficiaire ne peut être tenu responsable au titre d'éventuels avantages fiscaux.

2.5. Le Donateur reconnaît que le Bénéficiaire ne peut pas anticiper les éventuels changements de législation, il appartient donc au Donateur de se tenir régulièrement informé de tout changement, sans recours possible contre le Bénéficiaire, si ce dernier n'obtenait finalement pas la réduction d'impôt ayant motivé son Don.

2.6. Pour les Dons réalisés par des Donateurs non domiciliés en France au sens de l'article 4B du Code Général des Impôts, les Donateurs doivent contacter l'administration locale dont ils dépendent pour plus de renseignements. Le Bénéficiaire ne sera en mesure d'émettre que des reçus fiscaux, conformes au droit français tels que visés à l'article 4 des présentes.

2.7. Le Donateur reconnaît que le Bénéficiaire ne peut pas anticiper les éventuels changements de législation, il appartient donc au Donateur de se tenir régulièrement informé de tout changement, sans recours possible contre le Bénéficiaire, si ce dernier n'obtenait finalement pas la réduction d'impôt ayant motivé son Don.

2.8. Les Dons sont irrévocables. Ils ne sont pas soumis au droit légal de rétractation et ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement ou d'une compensation en nature. Ainsi, l'éventuelle rétractation, annulation, résolution, ou plus généralement, l'anéantissement de la vente réalisée au préalable en Boutique ou sur les Sites Internet ou sur les Applications Mobiles, pour quelque cause que ce soit, restera sans effet sur le Don, dont le Donateur ne pourra obtenir restitution.

2.9. Les Dons ne donnent lieu à aucune contrepartie et sont effectués de manière désintéressée.

Article 3 – Prix du service

Aucun frais n'est attaché à l'utilisation du Service.

Article 4 – Gestion du reçu fiscal – France uniquement

4.1 Seuls les Dons, réalisés par un Donateur, dont le domicile fiscal est situé en France, dont le montant cumulé est supérieur à cinq euros toutes taxes comprises (5€ TTC) pourront faire l'objet d'un reçu fiscal sur demande expresse du Donateur à DEMAIN.

4.2 Le Bénéficiaire met en place d'une part un dispositif d'émission du reçu fiscal conforme à la réglementation fiscale française, et d'autre part un dispositif permettant de vérifier la conformité des données du reçu de Don.

4.3 L'émission d'un reçu fiscal n'est pas automatique. Si le Donateur souhaite un reçu fiscal, il doit faire une demande expresse, en adressant un email à l'adresse email suivante demain.appeldu21@gmail.com. Cette demande peut être effectuée à compter de la réalisation de son Don et jusqu'au 30 avril de l'année suivante et elle doit comprendre les éléments suivants :

- indiquer ses coordonnées (nom, prénom, adresse complète, e-mail et numéro de téléphone),
- indiquer le montant et la date du Don,
- indiquer le type de carte bancaire utilisé pour effectuer le Don, les trois numéros de sécurité se situant au dos de votre carte bancaire ainsi que la date d'expiration de celle-ci.

Si le Donateur a effectué plusieurs Dons, le Donateur doit transmettre les informations indiquées ci-dessus, pour chacun de ses Dons.

Concernant les informations transmises par le Donateur relatives à l'établissement du reçu fiscal, le Donateur est seul responsable de l'exactitude des informations transmises et engage sa responsabilité auprès de l'administration en cas d'informations transmises erronées, que l'erreur soit volontaire ou accidentelle.

4.4 Si la demande du Donateur concerne plusieurs Dons effectués sur une même année civile, il recevra un seul reçu fiscal pour l'ensemble de ces Dons.

4.5 Le Donateur peut demander un duplicata de reçu fiscal par mail à l'adresse demain.appeldu21@gmail.com.

4.6 Le Bénéficiaire se réserve le droit, de façon discrétionnaire, de ne pas éditer de reçus fiscaux, dans l'hypothèse où le Bénéficiaire n'arriverait pas à retracer le Don en interne et ce de manière à éviter toute difficulté future avec l'administration fiscale française. Le Bénéficiaire se réserve également le droit, de façon discrétionnaire, de plafonner les Dons pour lesquels une demande de reçu fiscal est émise.

Article 5 – Engagements et responsabilités du Donateur

5.1 Les Parties s'engagent à respecter l'ensemble des stipulations des présentes.

5.2 Le Donateur s'engage à ne pas utiliser le Service en violation intentionnelle ou non de toute loi ou réglementation nationale ou internationale en vigueur ainsi que de tout acte juridique et toutes autres règles ayant force de loi.

Il s'engage à ne pas interférer dans l'utilisation et la jouissance du Service par d'autres utilisateurs et à ne pas utiliser le Service pour transmettre des virus ou autres programmes nuisibles.

5.3 Le Donateur est et restera exclusivement et intégralement responsable des données qu'il saisit et envoie.

5.4 En cas de fraude manifeste, le Bénéficiaire se réserve le droit de se rapprocher des autorités compétentes pour engager toute action de nature à défendre ses intérêts.

5.5 Le Bénéficiaire s'engage à réaliser les Actions pour réaliser ses Missions.

Article 6 – Propriété intellectuelle

6.1 L'utilisation du Service ne confère aucun droit de propriété ou d'exploitation aux Donateurs sur toutes marques et/ou logo de DEMAINE et/ou de Sézane et/ou d'Octobre Editions, dont la propriété demeure au bénéfice de ses titulaires.

6.2 Le Donateur s'engage à ne pas porter atteinte aux logos, marques et autres éléments de propriété intellectuelle de DEMAINE et/ou Sézane et/ou d'Octobre Editions et/ou relatifs au Service.

Article 7 – Données personnelles

7.1 Les données recueillies dans le cadre du Service sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Bénéficiaire, responsable de traitement.

7.2 Ces données sont utilisées par le Bénéficiaire et les tiers qu'il mandate, dans le cadre de la fourniture du Service et le cas échéant pour établir et adresser aux Donateurs les reçus fiscaux.

Le Bénéficiaire peut être amené à communiquer les informations et données relatives au Donateur dans les cas où il y serait tenu par la loi, dans le cadre d'une procédure judiciaire, ou sur demande contraignante d'une autorité administrative ou publique.

7.3 Les Données des Donateurs ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées aux présentes et ce conformément à la réglementation et aux lois applicables.

7.4 Le Bénéficiaire ne transfère pas les données en dehors de l'Union Européenne. Les données ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers.

7.5 Le Bénéficiaire prend toutes les mesures visant à assurer la protection et la confidentialité de ces informations ou données qu'il détient et/ou qu'il traite conformément aux dispositions légales.

7.6 Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 , telle que modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 et au Règlement européen 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de vos données en nous envoyant un courriel à demain.appeldu21@gmail.com. Pour en savoir plus sur vos droits et la gestion de vos données, vous pouvez vous référer à la politique de confidentialité disponible après les CGU.

7.7 Vous pouvez également écrire par e-mail à l'adresse suivante : demain.appeldu21@gmail.com ou introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 8 – Dispositions diverses

8.1 Le Bénéficiaire se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGU. La version des CGU applicable à un Don est celle figurant dans les Boutiques, sur les Sites Internet et sur les Applications Mobiles au moment du Don. Il appartient au Bénéficiaire de télécharger les CGU sur un support durable.

8.2 Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

8.3 Aucune tolérance, inaction ou inertie du Bénéficiaire ne pourra être interprétée comme renonciation à ses droits aux termes des CGU.

8.4 Les présentes CGU sont soumises à la loi française. Le choix de la loi française ne peut cependant priver le Donateur résidant hors de France, de l'application des dispositions impératives et protectrices des donateurs prévues par la loi du pays dans lequel le Donateur a sa résidence habituelle, sous réserve que le Bénéficiaire dirige son Service vers ce pays. En cas de différend lié au Service, celui-ci sera soumis au tribunal compétent du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

8.5 Toute réclamation ou question liée à l'utilisation du Service devra être faite auprès du Bénéficiaire par mail à l'adresse demain.appeldu21@gmail.com.

Date d'entrée en vigueur des CGU : 23 octobre 2023

II. Politique de Confidentialité

Afin de permettre à ses Donateurs de bénéficier du Service et d'effectuer un Don, le Bénéficiaire collecte des données à caractère personnel qui appartiennent à ses Donateurs (ci-après les « Données »).

Les mots qui commencent par une majuscule ont la même définition que celle qui figure au sein des Conditions Générales d'Utilisation.

La présente politique de confidentialité a pour objet d'informer les Donateurs des moyens mis en œuvre pour collecter, consulter, traiter et conserver les Données des Donateurs.

DEMAIN, en qualité de responsable de traitement, s'engage à respecter les dispositions du Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi française n°78/17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée (ci-après la « Loi Informatique et Libertés »).

Le Donateur est informé que certaines Données doivent être collectées par DEMAIN afin de pouvoir proposer son Service. Si le Donateur ne souhaite pas communiquer ces données, le Donateur ne pourra pas utiliser le Service.

La présente politique de confidentialité (ci-après la « Politique ») peut être modifiée à tout moment par DEMAIN, afin notamment de se conformer à toutes évolutions réglementaires, jurisprudentielles, éditoriales ou techniques. Le Donateur doit prendre connaissance de la présente Politique préalablement à tout Don. L'Utilisation du Service entraîne l'acceptation pleine et entière sans réserve de la présente Politique.

1. Le Responsable de Traitement

Le responsable de traitement, qui collecte les données à caractère personnel et met en œuvre les traitements de Données est :

DEMAIN, fonds de dotation créé le 16 mars 2018 à Paris, enregistré au répertoire SIREN sous le numéro 884 032 061, régi par l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 et le décret n°2015-49 du 22 janvier 2015 relatif aux fonds de dotation, dont le siège social est situé 8, rue d'Athènes – 75009 Paris (ci-après le « Responsable de Traitement »).

Pour les besoins de la présente Politique, les termes « Traiter » ou « Traitement » désignent toute opération ou tout ensemble d'opérations appliquées aux Données, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Le terme « Donnée(s) » désigne toute information se rapportant à un Donateur, identifié ou identifiable, notamment un nom, une adresse électronique, un ou plusieurs éléments spécifiques propres.

2. Collecte des données personnelles

Le Responsable de Traitement est amené à collecter les Données personnelles des Donateurs dans le cadre du Service de Don mis à disposition des Donateurs.

Les Données susceptibles d'être collectées sont les suivantes :

- **Données personnelles du Donateur** : les nom, prénom, adresse postale complète, email et numéro de téléphone.
- **Données sur le Don** : le montant du Don et la date à laquelle le Don est réalisé.
- **Données collectées** dans le cadre des échanges entre le Donateur et le Responsable de Traitement, notamment pour l'émission du reçu fiscal, à savoir notamment les Données visées aux tirets précédents ainsi que les données bancaires suivantes : le type de carte bancaire utilisé pour réaliser le Don, les trois numéros de sécurité se situant au dos de la carte bancaire et la date d'expiration de la carte bancaire.

La Plateforme de Paiement Adyen Giving collecte les Données relatives aux moyens de paiement au moment du Don (type de carte bancaire, numéro de carte bancaire, date d'expiration, numéro d'autorisation, code de sécurité). Le Responsable de Traitement n'a jamais accès aux données de paiement collectées par la Plateforme de Paiement Adyen Giving. Cette collecte de données s'effectue directement par la Plateforme de Paiement Adyen Giving et est soumise à leur politique. Dans la mesure permise par la loi applicable, le Responsable de Traitement n'est pas responsable des pratiques réalisées par la Plateforme de Paiement Adyen Giving.

Le Bénéficiaire collecte des Données bancaires uniquement dans le cadre d'une demande de reçu fiscal émise par le Donateur et uniquement pour vérifier auprès de la Plateforme de Paiement Adyen Giving que le Don pour lequel il a reçu une demande de reçu fiscal a bien été réalisé par le Donateur sur la Plateforme de Paiement Adyen Giving.

3. Finalités de la collecte des données personnelles

Les Données recueillies font l'objet d'un Traitement dans le but de répondre aux finalités décrites dans le tableau ci-dessous.

La réglementation en vigueur protège la vie privée des Donateurs et impose à tout responsable de traitement de pouvoir justifier d'un fondement légitime audit traitement. La réglementation prévoit ainsi parmi les bases légales de traitement :

- l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ;
- le respect d'une obligation légale ;
- le consentement préalable de la personne concernée ;
- l'intérêt légitime du responsable de traitement, dans le respect des droits et libertés des utilisateurs.

Finalités du Traitement	Utilisation des données	Bases légales du Traitement
Réalisation des transactions, notamment de paiement	Notre prestataire de paiement (Plateforme de Paiement Adyen Giving) utilise les informations relatives aux moyens de paiement lors de la réalisation du paiement de chaque Don. Ces données peuvent également être utilisées pour la prévention de la fraude lors du paiement et/ou la gestion des impayés après.	L'exécution d'un contrat
Emission d'un reçu fiscal ou échanges avec le service en charge des reçus fiscaux	Les Données sont utilisées pour interagir avec les Donateurs et émettre des reçus fiscaux. À ce titre, les échanges entre le service en charge des reçus fiscaux et le Donateur réalisés par mail, téléphone, sms ou tchat peuvent être enregistrés afin d'améliorer la qualité des échanges. Le Donateur peut s'y opposer à tout moment.	Le respect d'une obligation légale
Conservation des doubles des reçus fiscaux	Les Données sont utilisées pour répondre à des obligations légales de preuve notamment auprès de l'administration fiscale.	Le respect d'une obligation légale
Envoyer des Newsletters à la condition que le Donateur coche la case exprimant son acceptation, prévue à cet effet, lors du Don	Les Données sont utilisées pour informer les Donateurs des services, campagnes de dons et des Actions mises en place par le Bénéficiaire pour réaliser ses Missions.	L'intérêt légitime du Responsable de Traitement afin de proposer des services

DEMAIN ne partage aucune Donnée personnelle à des fins commerciales à des tiers.

Le Donateur a la faculté de modifier ses Données personnelles et de retirer son consentement à tout moment en envoyant un email à demain.appeldu21@gmail.com.

4. Prestataires et sous-traitants de DEMAIN

Les Données personnelles peuvent être collectées par des prestataires de DEMAIN qui agissent pour leur propre compte (ci-après le(s) « Destinataire(s) des Données ») ou par des sous-traitants, au sens de la réglementation sur les données personnelles, qui agissent pour le compte de DEMAIN (ci-après le(s) « Sous-traitant(s) »).

Les Destinataires des Données sont :

- La Plateforme de Paiement Adyen Giving,
- Les Commissaires aux Comptes de DEMAIN,
- Toute autorité de police ou administrative dans le cadre des réquisitions judiciaires concernant la lutte contre la fraude.

Les Destinataires des Données peuvent avoir accès aux Données collectées pour :

- Traiter les paiements des Donateurs.
- Contrôler notamment les reçus fiscaux émis par le Responsable de Traitement ou pour répondre à toute sollicitation émanant d'une autorité de police ou administrative dans le cadre de réquisitions judiciaires concernant la lutte contre la fraude.

Le Sous-traitant, au sens de la réglementation sur les données personnelles, de DEMAIN est :

- La Société Benda Bili, société par actions simplifiée à mission au capital de 27 386, 00 €, dont le siège social est sis 115 rue du Bac – 75007 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 534 652 854, dont le numéro de TVA intra-communautaire FR39-534652854,

Le Sous-traitant, en qualité de mécène et d'hébergeur de la plateforme Adyen Giving sur les Sites Internet et les Applications Mobiles, ainsi que lors des achats en Boutique, collecte des Données pour le compte de DEMAIN à savoir le montant du Don et la date du Don. Les données personnelles concernant le Donateur (à savoir les nom, prénom, adresse postale complète, email et numéro de téléphone) sont collectées par Benda Bili dans le cadre de la vente qui a lieu préalablement au Don et cette collecte est soumise à la politique de confidentialité éditée par la société Benda Bili.

5. Droits des Donateurs sur leurs données personnelles

Conformément aux articles 14 à 22 du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, toute personne physique utilisant le Service de Don a la faculté d'exercer les droits suivants :

- droit d'accès, de rectification et de suppression des données collectées,
- droit d'opposition au Traitement de ses données,
- droit à la limitation du Traitement,
- droit à la portabilité des données collectées,

- droit de formuler des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès conformément à l'article 40-1 de la Loi Informatique et Libertés.

Enfin, si DEMAINE détecte une violation de Données susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés de ses Donateurs, il s'engage à informer les Donateurs concernés dans les meilleurs délais et l'autorité de contrôle compétente, à savoir pour la France la CNIL.

Le Donateur peut exercer l'ensemble de ces droits en écrivant à demain.appeldu21@gmail.com ou par courrier simple à Demain - 8 rue d'Athènes – 75009 Paris .

Le Donateur devra impérativement joindre à sa demande un justificatif d'identité.

En cas de non-réponse ou de réponse non satisfaisante, le Donateur pourra saisir l'autorité de contrôle de son pays de résidence, pour la France, la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

6. Transfert des Données personnelles

Le Sous-traitant transfère à DEMAINE, les données personnelles du Donateur (à savoir les nom, prénom, adresse postale complète, email et numéro de téléphone), ainsi que les informations sur le Don (la date et le montant du Don).

Ce transfert a pour but de permettre à DEMAINE de contrôler et/ou d'émettre les demandes de reçus fiscaux qui lui sont faites et de vérifier la concordance entre les informations communiquées par le Donateur et celles transmises par Benda Bili.

Aucun transfert de Données n'a lieu en dehors de l'Union Européenne.

7. Durée de conservation des Données

Les Données des Donateurs ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles, qu'énoncées aux présentes et ce conformément à la réglementation et aux lois applicables. À cet égard, les doubles des reçus fiscaux doivent être conservés par le Responsable de Traitement pendant une durée de six (6) années à partir de la date à laquelle ils ont été établis. Les Données du Donateur sont effacées lorsque les durées de conservation expirent.

Néanmoins, certaines Données pourront être archivées au-delà des durées prévues pour les besoins de la recherche, la constatation, et de la poursuite des infractions pénales dans le seul but de permettre, en tant que besoins, la mise à disposition de ces données à l'autorité judiciaire.

L'archivage implique que ces Données seront anonymisées.

8. Mesures de sécurité des données personnelles collectées

En qualité de Responsable de Traitement, DEMAINE s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des Données et notamment, d'empêcher qu'elles ne soient altérées, déformées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

L'ensemble des Données est hébergé en France ou dans l'Union Européenne.

9. Prestataires de paiement

Le règlement des Dons s'effectue via la Plateforme de Paiement Adyen Giving.

Adyen B.V. est une société immatriculée à Amsterdam (Pays-Bas) sous le numéro 34259528, dont le siège social est situé Simon Carmiggeltstraat 6-50, 1011 DJ à Amsterdam, Pays-Bas. Pour toute information, le Donateur peut consulter le site internet suivant : <https://www.adyen.com>

DEMAIN n'a jamais accès aux données de paiement collectées par la Plateforme de Paiement Adyen Giving.

Le Donateur peut choisir de sauvegarder les données de sa carte de paiement. Ces données ne sont pas stockées auprès de Demain ou Benda Bili mais de la Plateforme de Paiement Adyen. Le Donateur peut à tout moment modifier ou supprimer ces données bancaires en se connectant sur son compte client Sézane et/ou Octobre Editions.

Date d'entrée en vigueur de la Politique : 23 octobre 2023